

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
02/2/10
DOSSIER N°5600**

**PLEINE NATURE, PLEINE SANTÉ "CHANTIER
DÉMONSTRATEUR"**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Marie-Thérèse VIALLE, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET
en l'absence de Catherine Defemme

OBJET : Pleine Nature, Pleine Santé "Chantier démonstrateur"



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n° CP2019-07/6/45 de la Commission Permanente du 12 juillet 2019 approuvant les modalités de mise en œuvre du « Chantier démonstrateur »,
VU la délibération n° CP23/04/2021/7/29 du 23/04/2021 adoptant le plan de financement de la phase n°1 du projet "chantier démonstrateur" et sollicitant la subvention correspondante auprès de la DREAL au titre du plan "France Relance"*

VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-02/2/10 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Accueil, Attractivité et Culture,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Autorise la Présidente à signer la demande de permis de construire nécessaire pour la réhabilitation de bâtiments sur le site de la Réserve Nationale Naturelle de l'étang des landes à LUSSAT, ainsi que toutes les pièces utiles à la mise en œuvre de ce dossier.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET